



ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES
DU LAC GAGNON

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2018

2018.01. MOT DE BIENVENUE

Marc souhaite la bienvenue aux propriétaires et présente les membres du Conseil d'administration de l'APLG.

2018.02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Alain Doucet propose l'adoption de l'ordre du jour avec l'appui de M. Anthony Lemoine.

2018.03. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 2 JUILLET 2017

On présume que tout le monde a pris connaissance de ce document. Monsieur Olivier Bodard propose son adoption, appuyé par monsieur Louis Coudé.

2018.04. RAPPORT FINANCIER 2017 ET BUDGET 2018

Anne présente les états financiers et explique les revenus et les dépenses. La situation financière de l'organisme est excellente. Elle souligne que le budget 2018 est conçu sur un membership de 300 propriétaires, alors que l'association regroupe 260 membres actuellement. Un excès de 1 568 \$ a été atteint l'an dernier.

2018.05. SUJETS SUIVIS PAR L'APLG

SITE WEB

Suite au départ du membre du Conseil d'administration qui avait monté le nouveau site web, Monsieur Olivier Bodard, qui connaît bien la nouvelle technologie du site web initial, a accepté de maintenir le site web dans sa version originale. Il est proposé aux membres de créer une page Facebook et la majorité est d'accord. Monsieur Richard Chartrand souligne que cette page serait même intéressante pour signaler des vols.

RÉFECTION DES CHEMINS

Des travaux importants ont été réalisés sur les chemins du lac Gagnon Ouest, de la Pointe-à-Baptiste, de la Grande-Baie et des Mésanges. D'autres travaux sont prévus au cours des prochaines années. Un ponceau doit être remplacé sur le chemin du lac Gagnon Est. Le maire Pharand parlera de ces travaux dans son allocution.

NOURRISSAGE DES CHEVREUILS

L'association suit ce dossier de très près et fait pression auprès de la municipalité pour interdire le nourrissage des animaux sauvages aux abords des chemins fréquentés. La municipalité a l'intention de légiférer à cet égard, tout en maintenant la possibilité de nourrir ces animaux dans les limites du village.

Modification au zonage

Des modifications étaient envisagées à propos du développement immobilier dans le secteur La Lièvre, mais ils n'auront pas lieu. Un bâtiment de transport devait être affecté comme bâtiment accessoire, mais ce changement a été retiré.

RAMPE DE MISE À L'EAU MUNICIPALE

La municipalité ne peut approfondir le fond du lac au pied du débarcadère, mais le tablier de la descente sera changé en utilisant des blocs de béton enchaînés les uns aux autres. Un propriétaire appréhende une baisse du niveau d'eau du lac, une situation qui aggravera le problème actuel de mise à l'eau pour les grosses embarcations. La question sera adressée au maire.

LES BOUÉES

Monsieur Gérard Bodard (présent) est responsable de l'installation et de l'enlèvement des bouées. Nous invitons les propriétaires à nous signaler des endroits où d'autres bouées pourraient être installées. Il est à remarquer que nos bouées sont uniquement placées pour indiquer les endroits où des roches effleurent la surface de l'eau. Elles ne sont pas conçues pour signaler la vitesse des embarcations. Le maire glissera un mot à cet égard.

LA QUALITÉ DE L'EAU DU LAC

Charles mentionne qu'il effectue trois tests par année et présente les résultats qui montrent une excellente qualité de l'eau pour la consommation et la baignade. Selon l'organisme de surveillance des lacs, les tests sont très bons et indiquent que le lac contient très peu d'éléments nutritifs. La transparence de l'eau a été un peu plus faible en 2017, et ce probablement à cause du fait qu'il y a eu beaucoup d'eau l'an dernier. La transparence de l'eau était néanmoins très acceptable.

INVENTAIRE DES PLANTES AQUATIQUES

En 2017, l'Organisme des bassins versants de la rivière Petite-Nation et de la rivière Rouge (OBVRPNR) a effectué, autour du lac Gagnon, des études en kayak et en bateau pour inventorier les plantes aquatiques. Rien de problématique n'a été signalé, probablement parce qu'autour des lacs en amont il y a peu d'agriculture et de résidents.

Marc était dans l'audience lorsque l'organisme a présenté les résultats des études, vers la mi-juin. Il y a eu prises d'échantillons et de photographies, et des plantes ont été acheminées vers de personnes habilitées à les identifier. Il n'y a pas de Myriophyles à épis autour du lac Gagnon, ce qui est une excellente nouvelle. On trouve un peu de Salicaire pourpre, mais très peu. Les propriétaires sont invités à les enlever s'il y en a près de leurs chalets.

L'organisme recommande de toujours bien laver les embarcations, les flottes des hydravions, les moteurs des embarcations et tout ce qui touche à l'eau, de faire des inspections visuelles sur une base régulière, de ne pas faire de mises à l'eau à partir des terrains privés, de sensibiliser les gens sur cette problématique et de circuler le plus possible loin des berges.

LIMITATION DE LA VITESSE SUR LES ROUTES

La municipalité a présenté un projet de règlement visant le contrôle de la vitesse sur les chemins et les routes. L'APLG a présenté ce projet à ses membres et a reçu plusieurs propositions qui ont été dirigées vers les élus. Nos recommandations ont été acceptées.

ARBRES REMARQUABLES

Louis présente aux membres un projet de recensement des arbres remarquables ou exceptionnels qui peuvent croître sur leurs propriétés ou qu'ils ont remarqués sur le domaine public. Les membres sont intéressés par ce projet. Pierre-Émile mettra sur pied une méthode de recensement et Olivier Bodard proposera une méthode pour déterminer l'âge approximatif de ces arbres.

50^E ANNIVERSAIRE DE L'APLG

Louis s'adresse aux membres pour savoir qui était autour du lac il y a cinquante, quarante, trente, vingt et dix ans. En 1968, il y avait 58 personnes autour du lac, mais à partir de cette année-là la croissance démographique a été assez fulgurante. C'est M. Camille Poliquin qui a été le premier président de l'association. Il faut insister sur le fait que très peu d'associations similaires ont une espérance de vie aussi longue.

Louis mentionne les gens qui se sont impliqués, et plusieurs sont présentes dans l'audience, qu'il s'agisse de Mme Nicole Tousignant et de messieurs Richard Chartrand et André Brossard. Il y aura un party vers midi sur la plage sud, le 11 août prochain (le 12 en cas de pluie). Des dons symboliques seront demandés pour respecter notre réglementation.

L'APLG a l'intention de produire des chandails commémoratifs du lac Gagnon, et la vaste majorité des membres sont intéressés par l'idée. Cinq modèles ont été présentés et le vote a donné les résultats que voici : Huard 30 points, Kayak 6 points, Chaise Adirondack 15 points, Ancre et avirons 15 points. C'est donc celui présentant un huard qui a été retenu.

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

Marc présente le projet de modifier quelque peu la dénomination de notre organisme, compte tenu du fait que la protection du lac est une priorité. Dorénavant, notre association porterait le nom de l'Association pour la protection du lac Gagnon. Cette nouvelle dénomination nous permettrait d'obtenir des subventions et de nous recentrer sur notre mandat. Bien entendu, la protection des propriétaires et de la forêt qui borde le lac demeurerait aussi une priorité. La vaste majorité des membres sont d'accord avec l'idée. En 2018, nous modifierons notre réglementation en conséquence et le projet sera présenté à l'assemblée annuelle de 2019 aux fins d'approbation.

RENCONTRE AVEC LE MAIRE ET LE MAIRE SUPPLÉANT

Les officiers de notre association ont rencontré le maire David Pharand et le maire suppléant M. Gaëtan Lalandeau le 15 avril dernier pour discuter différents points. La rencontre s'est avérée très enrichissante de part et d'autre. Ça ne s'était pas fait depuis longtemps.

MOT DU MAIRE DAVID PHARAND

Le maire souligne qu'une telle invitation se fera dans les deux sens puisque le Conseil de la municipalité rencontrera les membres du Conseil d'administration de l'APLG dans un proche avenir. Il parle des travaux routiers qui ont été réalisés, du ponceau à remplacer sur le chemin du lac Gagnon Est et des investissements d'environ 4,0 M à venir, lesquels seront essentiellement dirigés vers le chemin du lac Gagnon Ouest. La période des travaux n'est pas encore connue, car le ministère a changé la façon de faire, mais il semble que tous les travaux seront réalisés dans une seule année.

Des caméras ont été installées sur les principaux axes routiers, et la Sûreté du Québec a déjà arrêté des voleurs grâce à ces bidules. Deux pompiers additionnels ont rejoint les rangs et ils pourront effectuer la surveillance du lac. La rampe publique de mise à l'eau est à refaire et une guérite électronique sera installée pour éviter de laisser la clôture ouverte inutilement. Une entente a été conclue avec les frères Poliquin pour utiliser leur rampe de mise à l'eau durant la période des travaux de réparation.

Le poste de l'ancienne Directrice, Mme Claire Diné, a été comblé. Il reste un poste de gestionnaire des cols bleus à combler. L'organisme des bassins versants a produit un excellent rapport et des recommandations seront éventuellement suivies.

La plage sud appartient toujours à la Sépaq, mais il se pourrait éventuellement que ce terrain soit rétrocédé à la municipalité. Pour le moment, les responsabilités sont partagées entre celle-ci et l'organisme gouvernemental.

Des questions suivent à propos des travaux publics anticipés, de la plage sud, de l'installation de fibres optiques, de la sécurité sur le lac et des bouées installées pour indiquer des limites de vitesse. La population de truites grises semble en diminution, et ce probablement à cause de la présence accrue de l'achigan et du brochet.

7. ÉLECTION DU C.A.

Marc annonce que les membres actuels du Conseil d'administration désirent prolonger leurs mandats. Si d'autres membres présents sont intéressés à se joindre à l'équipe, nous les prions de ne pas hésiter. Personne n'a levé la main. Il est proposé par M. Gérald Chartrand, avec l'appui de Mme Marielle Lehoux, de maintenir les membres du Conseil en place.

Une propriétaire tient, au nom de l'assemblée, à féliciter les membres du Conseil pour l'excellence de leur travail.

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (DURÉE APPROX. : 2 H 15)

La levée de l'Assemblée est proposée par Mme Pauline Beaudoin et appuyée par M. Louis Coudé.